

### Rédaction:

Julien Eggenberger, président  
Philippe Martin, secrétaire syndical

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

Fax 021 341 04 19

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

**Retrouvez-nous sur  
notre site Web!  
[www.ssp-vaud.ch](http://www.ssp-vaud.ch)**

### SSP-Enseignement national

Lors de ses deux dernières séances, le SSP-Enseignement national a débattu de la formation des enseignant-e-s et des plans stratégiques des HEP suisses. Il a aussi invité le président de la Conférence des directions des HEP, Willi Stadelmann, afin de débattre de l'avenir et, notamment, de la question des branches enseignables au secondaire I.

### «Projet Harmos»

La révision de la Loi scolaire, sera menée sous le titre «projet Harmos» (quand bien même certains points doivent être revus indépendamment des contraintes intercantionales du concordat Harmos). Le SSP-Enseignement sera représenté dans plusieurs groupes de travail.

### Doyen-ne-s

Alors que tous les milieux concernés (associations de doyen-ne-s, d'enseignant-e-s et de directeurs/trices) sont favorables à une révision du statut de doyen-ne, le dossier n'en finit pas de s'enliser au DFJC. Un Comité de pilotage, qui s'était réuni une première fois en avril dernier, a été reconvoqué le 2 septembre pour apprendre... que rien n'avait avancé! Le thème sera dorénavant traité en lien avec la révision de la Loi scolaire.

### Intersyndicale des «prafos»

Importante assemblée pour les praticien-ne-s formateurs/trices le mardi 7 octobre à 17h30 (Aula de l'Elysée), avec la présence de la Cheffe du Département.

## Decfo/Sysrem: enseignant-e-s perdant-e-s

La question de la classification des fonctions et de la grille des salaires (Decfo/Sysrem) reste brûlante, même avec la fin de l'été. Lors de la séance de négociations du 3 septembre, le Conseil d'Etat est revenu sur ses engagements.

### Petit rappel des faits

Le 2 juin, le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), dont fait partie notamment la Société pédagogique vaudoise (SPV), signent un accord. Le SSP refuse de parapher cette convention. En effet, si, grâce à la forte mobilisation de tous les secteurs l'hiver passé, elle accorde (enfin!) une revalorisation à une partie des enseignant-e-s, elle ancre définitivement une dégradation des conditions salariales aux degrés secondaires I et II et ne dit rien du sort de plusieurs milliers d'autres employé-e-s.

Le 8 juillet, un deuxième accord est signé par la FSF, prévoyant des mesures transitoires pour une partie des enseignant-e-s perdant-e-s. Une manière d'«atténuer le choc» sans bien sûr le supprimer, et de loin! Des augmentations annuelles auraient été versées encore entre 2009 et 2013 aux collègues dont le salaire actuel se trouve au-dessus du salaire Decfo/Sysrem. Cela pour un coût total de 20 millions de francs provenant du fonds des congés sabbatiques (alimenté par l'argent du corps enseignant).

### Coup de théâtre le 3 septembre

Le Conseil d'Etat annonce que les mesures ne prendront pas la forme d'augmentations salariales mais seulement

d'indemnités (versées donc de manière ponctuelle). Sous la pression des syndicats, il a annoncé qu'il pouvait envisager d'aller jusqu'à 25 millions et a déclaré son «ouverture» pour une renégociation de la classification de certaines fonctions en 2014... Les modalités plus précises seront négociées durant la séance du 15 septembre.

L'assemblée générale du mardi 23 septembre (voir ci-dessous) sera donc très importante pour discuter de la situation et décider ensemble de nos prochaines actions.

### Cycle initial

Le traitement réservé aux collègues de l'école enfantine n'a quant à lui pas changé pendant l'été. Alors que le SSP demandait le statu quo à 23 périodes par semaine, dans l'attente d'une négociation sur le temps de travail de l'ensemble des généralistes, la FSF a accepté la proposition du Conseil d'Etat d'augmenter le temps d'enseignement à 24 périodes hebdomadaires pendant cette phase transitoire. Le salaire, formellement aligné sur celui des maître-sse-s du primaire (classe 9 du nouveau système), subira une retenue de 7,41% (ce qui le ramène au niveau de la classe 8). Cela reste toutefois une revalorisation pour les personnes concernées. Même si la solution retenue n'est pas celle que nous préconisons, nos interventions ont été utiles. Le SSP a en effet été le premier à demander une négociation et à se battre contre le projet d'un horaire de 28 périodes pour les collègues de l'école enfantine.

**Assemblée générale des enseignant-e-s perdant-e-s**

**Mardi 23 septembre à 20 h**

**Buffet de la gare de Lausanne, salle des Vignerons**

org: SPV, SSP, SUD



### **Pédagogie spécialisée**

Dans le cadre de la réforme de la pédagogie spécialisée, le SSP est impliqué dans de nombreux groupes de travail autour des prestations de l'enseignement spécialisé envers l'école ordinaire et sur les aménagements de cette dernière pour la rendre plus «intégrative». Il a par ailleurs adopté des lignes directrices et créé un groupe interprofessionnel de suivi qui compte une vingtaine de syndiqué-e-s de tous les secteurs concernés. De plus, le SSP-Enseignement national organise sur cette question une journée de réflexion et d'information, ouverte à toutes et tous, le 1<sup>er</sup> novembre à Berne. Plus d'infos sur notre site.

### **Gymnases: nouveau règlement**

Le nouveau règlement des gymnases prend en compte sur certains points les critiques émises, notamment par le SSP, lors de la consultation. Ainsi, la mention d'une «latitude» laissée à l'enseignant-e sur le plan pédagogique refait son apparition. De même, la tentative de diminuer les compétences des Conférences des maître-sse-s a pu être repoussée. D'autres points sont beaucoup moins satisfaisants, nos remarques n'ayant pas été prises en considération. Quant à la diminution de l'effectif maximal des classes à 24 élèves en première année (et pour les options complémentaires de 3<sup>e</sup> année), c'est une petite amélioration qu'il faut souligner... sans omettre de préciser qu'elle n'entre pas en vigueur cette année!

### **Contrats des enseignant-e-s**

La vérification par le syndicat des contrats amène toujours quelques «découvertes» intéressantes. Cette rentrée n'a pas fait exception. Outre les habituels problèmes liés à la prise en compte de l'expérience dans le salaire des nouveaux/elles engagé-e-s, on trouve aussi des temps d'essai farfelus, des mentions inadéquates de «poste précaire», etc. Dans ces cas comme dans d'autres, l'appui du SSP permet de faire respecter ses droits.

## **Rentrée 2008**

Cette rentrée 2008, malgré le contexte difficile de Decfo-Sysrem, voit aussi quelques éléments encourageants qu'il faut relever: c'est la première fois depuis longtemps que la dotation par élève est en augmentation dans le canton. En effet, 5 millions de francs ont été mis à disposition des 26 établissements de la scolarité obligatoire dont la population est la plus vulnérable d'un point de vue socio-économique. Si le SSP-Enseignement ne peut que se réjouir de cette (légère) inversion de tendance, il nous faut tout de même regretter que ce changement important dans les règles d'attribution des moyens se soit fait sans aucune concertation avec les organisations professionnelles et syndicales.

De plus, il ne faut pas oublier la modestie de la mesure après des années d'écono-

mie. Ainsi, dans les établissements concernés, la dotation ne représente même pas le 3% de l'enveloppe qui avait été supprimés lors de la vague d'économies en 2004.

Bref, si le principe d'adapter la dotation des établissements aux besoins nous réjouit, il serait naïf de considérer que la situation est maintenant satisfaisante: les manques sont toujours criants.

Notons un autre point positif: la mise sur pied d'une structure test de titulaires pour les remplacements (remplaçant-e-s «à valises») dans la région lausannoise. Cette solution devrait garantir à la fois du personnel formé et compétent et de meilleures conditions de travail.

Permettez-nous maintenant de vous souhaiter une excellente année scolaire!

## **Formation professionnelle: vive la pub !**

A la rentrée 2005, le SSP avait protesté auprès de la Cheffe du Département, suite à la diffusion aux élèves des gymnases d'un «agenda scolaire» contenant de la publicité commerciale. Mme Lyon nous avait répondu que «la controverse née autour de cet agenda [avait] conduit la direction générale de l'enseignement postobligatoire à ne plus autoriser sa distribution».

### **Ça recommence**

Dans une école professionnelle, les élèves ont reçu dernièrement, avec leur matériel, un agenda contenant de nombreuses pages de publicité. D'autres pages consacrées à la protection de l'environnement servent sans doute de prétexte «éducatif» à cette opération commerciale. Plus fort encore: était remis

également un échantillon de gel douche (dont nous préférons taire la marque ici). La publicité est pourtant interdite dans les établissements professionnels (art. 69 du règlement d'application de la Loi sur la formation professionnelle), à moins d'une dérogation «conforme à l'intérêt des élèves et de leur formation».

### **Contamination marchande**

Le SSP dénonce une nouvelle fois ces démarches publicitaires. Elles relèvent d'une contamination marchande, d'autant plus choquante qu'elle est acceptée et propagée activement par des responsables scolaires. La défense de l'enseignement nécessite de se battre non seulement contre le «bon scolaire» mais aussi contre toutes les autres formes d'intrusion de la logique marchande à l'école.

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-enseignement

Je souhaite adhérer au SSP-enseignement

Nom:.....

Prénom: .....

Rue et n°: .....

Localité: .....

Tél: .....

Lieu de travail: .....

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à [vaud@ssp-vpod.ch](mailto:vaud@ssp-vpod.ch)